

PALESTINE : UNE PAIX INTROUVABLE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Palestine à Jérusalem, Ramallah, Naplouse, et dans la région d'Hébron

du 1^{er} au 7 mars 2014

Une délégation du groupe d'amitié France-Palestine s'est rendue dans les Territoires palestiniens du 1^{er} au 7 mars 2014. Elle était composée de M. Gilbert Roger, président, et de Mmes Michèle Demessine, vice-présidente, et Esther Benbassa, membre du groupe.

Au cours de ses visites à Jérusalem, Ramallah, Naplouse et dans la région d'Hébron, la délégation a pu faire le point sur la situation politique et économique des Territoires palestiniens, à la veille du terme des négociations entre Israéliens et Palestiniens (29 avril 2014).

Elle a ainsi rencontré des responsables politiques, des acteurs économiques, des organisations non gouvernementales (ONG), des agences des Nations Unies, ainsi que des personnalités religieuses chrétiennes.



Rencontre avec M. Rami Hamdallah, Premier ministre

Ces entretiens ont été l'occasion d'échanges fructueux avec M. Rami Hamdallah, Premier ministre, M. Anouar Anou Eicheh, ministre de la culture, Mme Rabiha Diab, ministre de la condition féminine, M. Sabri Saidan, conseiller du Président Mahmoud Abbas, M. Mohammed Chtayyeh, négociateur avec la partie israélienne, ainsi qu'avec des élus du Conseil législatif palestinien.

La délégation a également rencontré les maires de Naplouse et d'Al Ram ainsi que la communauté française installée à Ramallah, et a participé à une table ronde avec des représentants de la communauté d'affaires palestinienne.

Elle s'est également intéressée à la question des droits de l'homme et à la situation humanitaire dans les Territoires occupés, rencontrant de nombreux représentants d'ONG (CICR, OXFAM, AIDA, *Save the Children*, *B'Tselem*) et d'organisations internationales (OCHA, UNRWA).

Lors de deux visites spécifiques, conduites par les ONG, *Ir Amim* et *Breaking the silence*, la délégation a pu mesurer l'ampleur de la colonisation, qui tend aujourd'hui à compromettre définitivement la construction d'une solution de paix à deux États.

I. Une situation politique bloquée

Après trois ans de blocage, les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens ont été relancées à la fin du mois de juillet 2013 à Washington, grâce à une forte impulsion du secrétaire d'État américain M. John Kerry. Ce dernier avait alors établi un calendrier de neuf mois pour parvenir à un accord, avec un terme en principe fixé au 29 avril 2014.

Les discussions entre Israéliens et Palestiniens, qui se sont intensifiées à partir du mois d'octobre 2013, abordent les cinq questions du statut final (frontières, sécurité, Jérusalem, réfugiés, eau). Le secrétaire d'État M. John Kerry a effectué depuis lors une douzaine de déplacements dans la région afin de discuter avec les deux parties d'un cadre de négociations pour définir les termes de référence du statut final.

Le processus se heurte cependant à de nombreuses difficultés : désaccord sur les modalités et la durée du maintien de forces israéliennes dans la vallée du Jourdain et sur le statut de Jérusalem, et l'exigence israélienne d'une reconnaissance palestinienne du caractère juif de l'État d'Israël. Ainsi, alors qu'approche le terme des négociations, aucune avancée significative n'a pu être notée.

De ses discussions avec les responsables politiques palestiniens, la délégation retient les concessions que la partie palestinienne est désormais disposée à faire : souplesse sur la question des réfugiés, portant sur le non-retour de la totalité d'entre eux et le versement de réparations, acceptation d'échanges de territoires entérinant aussi l'existence de certaines enclaves de colonisation, démilitarisation du futur État palestinien, désignation de Jérusalem comme ville « ouverte » sous contrôle international...

L'un des principaux points d'achoppement porte sur la revendication nouvelle de la partie israélienne, que l'Autorité palestinienne reconnaisse officiellement le caractère « juif » de l'État d'Israël. Cette condition préalable, qui ne figurait pas dans les négociations d'Oslo, est aujourd'hui perçue par les Palestiniens comme une tactique israélienne en vue d'empêcher tout retour des quelque 5 millions de réfugiés palestiniens. Elle est de surcroît considérée comme injuste car elle n'a pas été réclamée par Israël aux autres États arabes ayant reconnu l'État hébreu.



Rencontre avec M. Mohammed Chtayyeh, négociateur avec la partie israélienne

Ce blocage des négociations pourrait porter un coup d'arrêt à la poursuite de la colonisation. Par ailleurs, du fait de la situation économique, sociale et humanitaire très dégradée dans les Territoires occupés, l'Autorité palestinienne craint la réaction violente du peuple palestinien à un ultime échec des négociations.

Certains responsables politiques palestiniens, rencontrés par la délégation ont évoqué la stratégie palestinienne qui pourrait permettre de faire face à ces blocages. M. Bassem Houry, ancien ministre de l'Économie, a notamment envisagé l'option du droit international comme mesure de réaction si la partie israélienne, pour

faire obstacle à la paix, persiste dans son choix de poursuivre la colonisation et refuse la libération des derniers prisonniers alors qu'elle s'y était engagée.

En effet, le 29 novembre 2012, la Palestine a été promue aux Nations Unies au statut d'État non membre observateur. Elle peut donc désormais adhérer à des traités ou conventions, afin de pouvoir mieux se défendre juridiquement sur la scène internationale, notamment *via* les traités internationaux fixant des règles de protection des personnes en cas de conflit armé et d'occupation. Cette même solution, que M. Mohammed Chtayyeh, négociateur avec la partie israélienne, avait laissé entrevoir à la délégation sénatoriale comme dernier recours en cas de blocage israélien, a été validée et annoncée par M. Mahmoud Abbas le 1^{er} avril dernier, peu après l'annonce d'un nouvel appel d'offres par le Gouvernement israélien pour la construction de 708 nouveaux logements dans le quartier occupé de Giló, à Jérusalem-Est.

II. Une situation dégradée dans les Territoires occupés

A – Une économie en panne

La situation économique et financière de l'Autorité palestinienne reste précaire. Le ralentissement économique se confirme, avec un taux de croissance ramené de 5,9 % en 2012 à 2,5 % en 2013.

La remobilisation des donateurs internationaux, dont les États-Unis qui ont versé un appui budgétaire de 148 millions de dollars en 2013, et certains pays du Golfe (l'Arabie saoudite a versé 100 M\$ et annoncé un complément de 60 M\$) a toutefois permis à l'Autorité Palestinienne d'éviter la faillite.

Pour sa part, la France figure parmi les principaux contributeurs à l'aide destinée aux Territoires palestiniens. Elle y a consacré 43 millions d'euros en 2013 (350 M€ sur la période 2008-2013).

Cette aide financière permet à l'Autorité palestinienne de faire face aux urgences mais les conditions de développement d'une économie viable ne sont pas encore réunies. Le taux de chômage dans les Territoires palestiniens, qui atteint 23,7 %, connaît une hausse préoccupante, avec un taux de 43,1 % pour les jeunes de 20 à 24 ans.

La colonisation israélienne représente un obstacle majeur pour le développement d'une économie solide, et ce malgré les efforts sensibles de l'Autorité palestinienne, et le haut niveau de formation des chefs d'entreprise palestiniens.

Lors d'une table ronde avec des représentants de la communauté d'affaires palestinienne, la délégation a pu mesurer les difficultés croissantes auxquelles fait face l'économie palestinienne : contrôle des exportations et des permis de construire par l'administration militaire israélienne ou restrictions de circulation des personnes et des biens. Lors de sa visite dans la ville nouvelle de Rawabi, immense projet palestinien soutenu par plusieurs investisseurs de la diaspora, la délégation a pu notamment constater le blocage des chantiers de construction d'infrastructures du fait des contraintes imposées par la partie israélienne : autorisation pour obtenir eau, électricité, et droits d'accès par la route. Alors que les premiers logements doivent être livrés à des citoyens palestiniens de la classe moyenne, ils n'ont toujours pas été raccordés au réseau d'eau, mettant ainsi en péril la finalisation du projet.

B – Une colonisation israélienne galopante

La colonisation en Territoire occupé palestinien et dans Jérusalem-Est, annexée en 1967 (annexion non reconnue par la communauté internationale), s'accroît de manière préoccupante. Cette démarche, qui contrevient au droit international (la France et nombre de pays occidentaux condamnent la colonisation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, sous toutes ses formes), atteste du refus israélien d'une paix fondée sur deux États. En effet, les transformations de la géographie du peuplement dans les Territoires occupés rend aujourd'hui complexe la construction de deux États tant les colonies israéliennes « mitent » le territoire palestinien au sein des frontières de 1967 et rend quasi-impossible la continuité territoriale palestinienne.

Au fil du temps, des projets de peuplement illégaux israéliens, toujours plus ambitieux, ont contribué à cette situation et constituent le principal frein à la poursuite des négociations de paix. Près de 12 000 nouvelles unités de logements dans les colonies ont été approuvées, à divers stades, depuis l'été 2013. Les 20, 21 et 22 janvier, plusieurs décisions ont été prises pour faire avancer la construction de 381 logements à Givat Zeev (Cisjordanie) et la réalisation d'un complexe touristique dans le quartier palestinien de Silwan à Jérusalem-Est. Le 5 février, la municipalité israélienne de Jérusalem a donné son feu vert à la délivrance de permis de construire pour 558 nouveaux logements dans des quartiers de Jérusalem-Est.

La France a condamné ces annonces et Mme Catherine Ashton, au nom de l'Union européenne, a demandé le retrait de ces décisions.

La situation à Jérusalem-Est, qui doit devenir la capitale du futur État palestinien, est très préoccupante. Les projets israéliens des dernières années encerclent totalement la ville arabe en l'isolant du reste de la Cisjordanie. Lors d'une visite de terrain avec l'ONG israélienne *Ir Amim*, qui se bat contre ces projets de colonisation, la délégation a pris la mesure de l'urgence à faire cesser ce processus de colonisation à marche forcée. En effet, les derniers projets, les plus importants, notamment le projet E1 à l'Est de la vieille ville, tendent à empêcher tout retour en arrière tant les projets immobiliers sont étendus. Dans le même temps, les permis de construire pour les Palestiniens de Jérusalem-Est sont bloqués et les destructions d'habitations palestiniennes sont fréquentes. Il y a désormais 200 000 Juifs qui vivent à Jérusalem-Est et un réseau de routes réservées et de tunnels relie désormais les colonies entre elles et aux principales routes israéliennes.

C – L'inquiétante situation des droits de l'homme

Lors d'une session de travail avec la délégation, les organisations internationales et les ONG ont fait le constat unanime d'une dégradation préoccupante de la situation humanitaire dans les Territoires occupés, principalement dans la Zone C (sous contrôle total de l'armée israélienne, soit 62 % des Territoires occupés) et à Gaza.

Le statut de la Zone C interdit aux Palestiniens de construire des logements et empêche aujourd'hui 300 000 habitants de pouvoir vivre normalement. Les destructions de constructions « illégales », visant notamment des communautés bédouines ou troglodytes en zone C, sont en hausse et les projets humanitaires internationaux, qui font l'objet de procédures d'approbation lentes et aléatoires, sont parfois menacés par l'armée israélienne. À ce titre, et pour la première fois, le Comité International de la Croix Rouge a évoqué la suspension de ses activités en Zone C, suite à la destruction par Tsahal de tentes fournies aux bédouins palestiniens. Cette stratégie de protestation marque une rupture dans la réaction des ONG aux entraves, dont elles font généralement l'objet.

Par ailleurs, le nombre de Palestiniens tués par les forces israéliennes dans les Territoires palestiniens (26), a été multiplié par trois en 2013 par rapport à 2012. Cette recrudescence de la violence est soulignée par des organisations telles que *Breaking the Silence*, ONG israélienne qui dénonce les pratiques de l'armée d'occupation, notamment en Zone C.

Lors d'une visite de terrain avec M. Yehuda Shaul, fondateur de l'ONG, la délégation a pu percevoir le sentiment d'impunité des colons israéliens qui, protégés par l'armée, accaparent des terres arables des paysans palestiniens des collines du Sud d'Hébron. Cette situation est vivement dénoncée par des organisations rencontrées par le groupe d'amitié, telle que l'UNRWA qui dénonce les pressions dont elle fait l'objet sur le terrain.

Les organisations humanitaires s'inquiètent de la disparition progressive de Gaza de l'information internationale et donc corollairement de l'aide internationale. La situation sur place y a été décrite comme particulièrement difficile par les responsables des organisations humanitaires. Le territoire enclavé ne dispose que de 8 heures d'électricité par jour et le blocus imposé par l'armée israélienne sur les matériaux de construction indispensables rend les conditions de vie précaires et fait courir le risque d'une crise sanitaire, dans un contexte où l'armée égyptienne, aux prises avec les groupes islamistes agissant dans le Sinaï, a intensifié ses opérations de destruction des tunnels entre Gaza et la péninsule par lesquels transitent armes, personnes, mais aussi flux commerciaux.



Rencontre avec Mme Fadwa Barghouti, épouse de Marwan Barghouti, militant palestinien emprisonné depuis la seconde Intifada

Le Qatar a décidé de verser une aide de 10 M\$ directement à l'Autorité palestinienne pour financer l'approvisionnement en fioul de Gaza.

Enfin, deuxième point d'achoppement important des négociations israélo-palestiniennes, la situation des prisonniers est également alarmante. Après le déplacement de la délégation, le refus d'Israël de libérer 400 détenus alors qu'elle s'y était engagée a conduit la partie palestinienne à répondre sur le terrain du droit, ratifiant des conventions internationales en matière de droits de l'Homme, provoquant le blocage complet des négociations.

Cela soulève deux questions : le statut juridique de la détention administrative (sans procès) de centaines de Palestiniens, ainsi que la présence dans les prisons israéliennes d'enfants (186 décomptés à ce jour). Lors d'une rencontre avec Mme Fadwa Barghouti, épouse de Marwan Barghouti, militant palestinien emprisonné depuis la seconde Intifada, la délégation a apporté son soutien à la campagne internationale en faveur de la libération de ce leader palestinien qui pourrait à terme incarner la relève politique en Palestine.

*

Au terme d'un déplacement particulièrement riche, la délégation constate avec regret le fossé qui sépare encore, à ce jour, les deux parties quant à un accord de paix. Les Israéliens, qui assurent désormais pour l'essentiel leur sécurité, ne semblent plus être en attente d'une paix que demandent aujourd'hui les Palestiniens. Leur crainte est qu'un échec de cette tentative de la dernière chance ne débouche sur un embrasement des Territoires occupés tant la situation y est aujourd'hui dégradée. L'Autorité palestinienne implore la France et l'Europe de tenir leurs engagements et de peser de tout leur poids dans la recherche d'une solution de paix.

Composition de la délégation



M. Gilbert ROGER
président du groupe d'amitié
Sénateur (SOC) de la Seine-Saint-Denis



Mme Michèle DEMESSINE
vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice (CRC) du Nord



Mme Esther BENBASSA
membre du groupe d'amitié
Sénatrice (ECOLO) du Val-de-Marne

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_632.html